

Reconnaissance et validation des études

Reconnaissance d'une mobilité d'études

La mobilité d'études consiste à effectuer une partie du cursus universitaire dans une université étrangère partenaire de l'UPJV.

Dans le cadre du programme Erasmus+ et des accords de partenariats à l'étranger, votre séjour d'études fait l'objet d'une reconnaissance académique. La validation des cours dans votre cursus d'études s'effectue à l'aide de documents tels que le :

Contrat d'études ou learning agreement

Il est établi avant votre départ en mobilité, en concertation avec le référent international de votre UFR. Ce contrat d'études liste les cours suivis dans l'établissement partenaire, en correspondance avec les cours du cursus de l'UPJV. Chaque modification du contrat doit être approuvée par l'ensemble des partenaires.

Relevé de notes

En fin d'année universitaire, l'université partenaire à l'étranger envoie votre relevé de notes à la direction des relations Internationales de l'UPJV qui le transmet à votre UFR. [Vos notes obtenues à l'étranger sont converties en notes françaises sur 20.](#)

C'est votre UFR, qui détermine la réussite ou l'échec de votre année ainsi que la mention éventuelle. Le relevé de notes édité par l'université partenaire répertorie les cours validés dans l'établissement d'accueil et permet le transfert de crédits ECTS à l'UPJV.

Crédits ECTS (European Credits Transfert System)

L'ECTS est un système européen de transfert de crédits pour des étudiants européens.

[En savoir plus...](#)

Suivi

Tout au long de votre mobilité à l'étranger, la Direction des Relations Internationales assure, en liaison avec votre UFR, le suivi administratif et pédagogique de vos études. Assurez vous néanmoins de garder contact avec [votre référent international](#).

DRI

11 rue des Francs Mûriers
80000 Amiens
Tél 03 22 82 72 51
Fax 03 22 82 78 59
dri@u-picardie.fr

CONTACTS

[Commission Relations Internationales](#)

[Direction des Relations Internationales](#)

[Responsables de la mobilité dans les UFR](#)